

COMMUNE D'EGLISOLLES



Bulletin Municipal n° 21 – Octobre 2022

IPNS

Le Mot du Maire

Chers Administrés,

Après deux ans de **COVID**, c'est la guerre en **UKRAINE** avec ses conséquences économiques, notamment sur le prix de l'énergie qui est venue perturber notre vie quotidienne.

A cela, s'ajoute une sécheresse estivale inédite qui nous rappelle que l'eau, est un bien précieux qu'il ne faut pas gaspiller.

Malgré toutes ces difficultés, nous nous efforçons de gérer au mieux les affaires communales malgré une situation financière compliquée du fait de la baisse conséquente des dotations de l'Etat, de l'augmentation du prix de l'énergie et de la revalorisation des salaires de la Fonction Publique.

Toutes les solutions d'économie de fonctionnement sont recherchées et les projets d'investissement sont limités ou étalés dans le temps.

Fort heureusement, le recensement de 2022, réalisé avec rigueur, fait apparaître une augmentation conséquente de la population recensée (308 habitants en 2022 pour 256 en 2018). D'ici 2025, ces résultats devraient nous permettre de voir augmenter substantiellement la dotation de fonctionnement de l'Etat affectée à la Commune.

Cette année a aussi été marquée par le départ en retraite de notre employé « Christian **DAURELLE** » ; c'est François **VRAY** qui a été choisi pour le remplacer au poste d'Adjoint Technique, Stagiaire.

Pour l'assister, c'est Thibault **CALMARD** de **SAILLANT** qui a été embauché en CDD. Merci de lui faire un bon accueil.

La Commune est maintenant desservie par la fibre optique.

Vous pouvez contacter votre opérateur si vous souhaitez être raccordé.

En attendant des jours meilleurs, je vous détaille dans les pages suivantes les activités de l'année.

Bonne lecture à tous

Jean-Luc **VIALARD**



Thibault CALMARD

PLAN DE BOISEMENT

Le plan de boisement communal qui définit les zones où les plantations sont autorisées, réglementées, ou interdites est en cours de révision cette année.

La Commission Communale dédiée a travaillé sur les évolutions et rectifications à prévoir sous la direction du Cabinet d'Etude « **Césame** », choisi par le Conseil Départemental, Maître d'œuvre de cette opération.

Lorsque le projet rectifié sera arrêté, il sera soumis à l'enquête publique, pour validation, en principe, au second semestre **2022**.

REVISION PLUI (Plan Local d'Urbanisme)

Une révision du **PLUI de la Vallée de l'Ance** va débiter cette année afin de corriger les problèmes d'application du règlement.

(Nombre et taille des bâtiments annexes aux constructions existantes, agrandissement des bâtiments existants, reculement par rapport aux voies...etc...).

Ces formalités administratives se termineront par une procédure d'enquête publique pour valider les modifications apportées dans le courant de l'année **2023**.

ECLAIRAGE PUBLIC

La modernisation de l'éclairage public de la Commune en éclairage à LED est quasiment terminée.

Son coût pour la part communale s'élève à :

 25515 € HT pour le Bourg

 17513 € HT pour les Villages

Ces travaux sont financés à 50% par le Syndicat Electrique (Territoire d'Energie du P.D.D. ex SIEG).

Cette opération a pour principal objectif d'abaisser fortement la consommation électrique de l'éclairage. (Pour passer de 7.000,00 €/an à 2.000,00 €/an).

Deux abaissements d'intensité sont prévus, l'un à 50% à minuit et le second à 30% à trois heures du matin.

Cette nouvelle installation permettra également de réduire les forfaits d'abonnement électrique de ces équipements.

Si les coûts de l'électricité devaient progresser fortement, nous envisagerions d'abaisser à 50% l'intensité dès le crépuscule.

ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES « Piroilles »

Les travaux sont maintenant terminés, les réseaux secs (électricité, éclairage et téléphone) sont enfouis dans le village.

Seuls, quelques anciens poteaux béton restent à enlever.

Le coût de ces travaux pour la Commune de fiabilisation des réseaux et d'effacement des lignes aériennes est de :

✚ 11376 € HT pour l'enfouissement du réseau téléphone.

✚ 7200 € HT pour l'enfouissement des réseaux électriques et éclairage.

CHAUFFAGE ECOLE

Depuis septembre dernier, le chauffage de l'école est assuré par une chaudière à granulés de bois.

Cette installation, réalisée dans le cadre de la transition énergétique en remplacement de l'ancien chauffage électrique doit permettre de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort de l'école.

Le coût de cette opération s'est élevé à : 28465 € HT.

- Subvention à 28% Pour la DSIL (ETAT) ; perçue : 7.703 €
- Subvention à 26% Pour la Région ; perçue : 7.076 €
- Subvention à 26% Pour l'ADEME (ALF) ; perçue : 7.020 €

Les personnels de l'école nous ont fait part de leur satisfaction de ce nouveau système de chauffage, principalement en termes de confort thermique.

Maintenant, nous espérons seulement que le coût des granulés ne va pas s'envoler ...

REPARATION DU BAC COMMUNAL AU BOURG

La réparation du bac du Bourg (crépissage de l'intérieur) a été réalisée par l'entreprise **MATICHARD** de **VIVEROLS**.

La Commune remercie la Famille **DAURAT** qui réalise maintenant périodiquement l'entretien et le nettoyage de cette fontaine publique en remplacement de Monsieur **MARTIN** Maurice décédé.

La sécheresse de cette année nous a confortés dans notre volonté de maintenir en bon état de fonctionnement nos bacs publics qui sont nombreux dans la Commune.



ORDURES MENAGERES



Le développement du tri sélectif va occasionner la mise en place progressive de plus de bacs de tri (jaunes) au détriment des bacs verts destinés aux déchets non recyclables.

Le point de collecte du Bourg situé vers le WC public a été déplacé à côté de la salle des fêtes.

En 2024 au plus tard, les bio déchets ne devront plus être mis à la poubelle ; ils devront obligatoirement être compostés.

Pour se préparer à cette évolution la Commune a mis en place avec l'aide du service déchets de la Communauté de Communes ALF, un composteur communal sur le square situé au centre du Bourg.

Il est destiné aux habitants qui ne sont pas encore équipés de composteurs individuels.

Pour ceux qui souhaitent se doter d'un équipement personnel, vous devez contacter le service déchets de la Communauté de Communes ALF au : **04.73.72.71.40** ou la Mairie.

MUR DE SOUTÈNEMENT : Paillanges

Au centre du village de Paillanges, « **Rue Antoine Pourrat** », un mur de soutènement a été reconstruit par l'Entreprise **MATICHARD** pour un montant de : 10880 € HT

✚ Subvention à 30% pour l'Etat : 3264 €

✚ Subvention à 23% par le Département : 2502 €

L'ancien mur en pierres a été remplacé par un mur en béton armé avec un parement pierre côté rue.

VOIRIE 2022

Cette année des travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise **COLAS** en juillet au Grand Chemin (de Molhac à Charbonnole), à la Grange et au village du Verdier pour un montant de : 66.864,00 € TTC subventionné par l'Etat à 30% et par le Département à 23%. La Commune de **ST ROMAIN** a aussi participé financièrement aux travaux du Grand Chemin pour la partie mitoyenne aux deux Communes.

CIMETIERE

Lors de la récupération des concessions abandonnées au cimetière, la Commune a choisi de conserver un ancien caveau pour mise à disposition provisoire des familles touchées par un décès subit et non encore pourvu d'un caveau personnel. Il a été rénové cette année par l'entreprise **MATICHARD**.

Nous avons aussi pour projet de réaliser dans l'extension du cimetière un « Jardin du Souvenir » destiné à recueillir les cendres des défunts qui ne possèdent pas de concession.

TOURBIERE DE MOLHAC

Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne a sollicité la Commune d'**EGLISOLLES** pour l'établissement d'une convention de gestion de cet espace naturel ; les formalités sont en cours.

Cette convention a pour but la préservation, l'entretien et la mise en valeur du site situé sur les deux Communes d'**EGLISOLLES** et de **GRANDRIF**.

Un conservateur bénévole sera le représentant privilégié du Conservatoire auprès des acteurs locaux.

Une étude similaire est en cours pour la tourbière de **MOISSONIERES**.

ECOLE : Saison 2022-2023

Pour cette rentrée scolaire, le **RPI (VIVEROLS – SAILLANT ET EGLISOLLES)** accueillera 57 élèves dont **20** à l'école d'**EGLISOLLES**.

ABRI-BUS

A la demande des parents d'élèves, un abri bus financé par la **Région Auvergne Rhône Alpes** va être mis en place prochainement, à côté de **l'Eglise** pour accueillir les enfants qui prennent les transports scolaires.

La Commune, quant à elle, doit réaliser une plateforme bétonnée sur laquelle sera installé l'abri.

Un devis a été demandé à Monsieur Gilles **MATICHARD** pour ces travaux.

MAISON MAITRIAS

Les études et le chiffrage des travaux ont été réalisés par Georges **FLORET** architecte à **AMBERT**. Les estimations prévisibles sont de l'ordre de **400.000,00 € HT** hors honoraires d'Architecte pour l'aménagement du RDC en bar et restauration et l'étage en appartement plus chambre d'hôte.

Ces coûts, trop conséquents pour les finances communales, nous obligent à rechercher une solution à minima.

Pour 2023, un dossier de demande de subvention sera présenté pour le remplacement du chauffage fioul par un autre système plus économe.

L'isolation des combles sera réalisée par nos employés communaux. Des financements seront recherchés dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.

Pour le reste, nous verrons par la suite.

Nous devons étaler dans le temps les aménagements prévus initialement en nous limitant au RDC dans un premier temps.

La priorité sera donc donnée à la rénovation du chauffage pour 2023, à la mise aux normes de l'électricité et à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour 2024 et aux aménagements intérieurs pour 2025 si nos moyens financiers le permettent.

Ce projet qui nous tient à cœur pour redonner un peu de vie dans le bourg est malheureusement entravé par la situation économique et les difficultés financières liées à la crise actuelle. Nous espérons cependant le faire aboutir pour la fin du mandat.

ADDITION EAU POTABLE (A.E.P.)

Cette année, le bassin hydrologique de l'Ance du Nord a été placé en situation de crise par la Préfecture concernant les mesures de restriction des usages de l'eau. Cette mesure, exceptionnelle pour notre secteur a perturbé nos habitudes de consommation, principalement pour les arrosages.

Les spécialistes du climat affirment que cette situation se renouvellera

de plus en plus fréquemment.

Aussi, nous devons réfléchir à des solutions de récupération des eaux pluviales, afin d'anticiper ces situations de pénurie.

Malgré cet été difficile, la ressource en eau de la Commune a été suffisante, grâce à une production supérieure aux besoins, un réseau en bon état de fonctionnement ainsi que des réservoirs en nombre (5) et en quantités de stockages supérieures aux besoins

 **PRÉFET DU PUY-DE-DÔME**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRISE
Mesures de restriction des usages de l'eau à respecter dans le Puy-de-Dôme

Mesures s'appliquant uniquement aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :
• du réseau d'eau potable
• d'un cours d'eau (ou sa nappe d'accompagnement)

Ces restrictions ne s'appliquent pas sur les prélèvements à partir de réserves d'eaux pluviales, de réutilisation et recyclage de l'eau potable.

Mesures d'interdiction des usages 


INTERDICTION d'arroser les potagers, vergers et arbres de moins d'1 an de plantation


INTERDICTION d'arroser les jardins d'agrément


INTERDICTION d'arroser pelouses et espaces verts publics ou privés


INTERDICTION d'arroser les aires de jeux et terrains de sports


INTERDICTION de fonctionnement des fontaines d'eau sans recyclage d'eau


INTERDICTION de nettoyer les terrasses, cours et façades


INTERDICTION de nettoyer les voiries et parkings


INTERDICTION de nettoyer les hangars et locaux de stockage


INTERDICTION de laver des véhicules hors installations professionnelles


INTERDICTION de remplir les piscines individuelles


INTERDICTION de remplir les étangs et plans d'eau

Sanctions en cas de non-respect
Contravention de 5ème classe soit :
• 1500€ pour une personne physique
• 7500€ pour une personne morale

En plus de ces dispositions applicables à tous, les secteurs agricoles et industriels doivent également respecter des mesures de restriction ou d'interdiction qui leur sont propres.
Retrouvez les détails des mesures prises sur les usages de l'eau sur le site Internet de la Préfecture

actuels.

TRANSFERT COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A.L.F.

L'Etude de faisabilité est en cours.

Un cabinet spécialisé a été choisi par **ALF** pour faire le point sur la situation existante (moyens matériels, financiers, patrimoine, réseaux, captages, stockage, fonctionnement...) et proposer des scénarios de gestion qui seront conforme à la nouvelle réglementation applicable au **01/01/2026**.

A ce jour, le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes est obligatoire à cette date.

Plusieurs solutions se présentent :

- 1) Délégation de gestion à la Commune par la Communauté de Communes.
- 2) Délégation de service public à un prestataire privé.
- 3) Régie intercommunale gérée par la Communauté de Communes.

Dans tous les cas, ce transfert, s'il se réalise comme prévu, entraînera une augmentation du coût de l'eau et de l'assainissement.

En effet, l'eau devra être vendue au même prix dans toutes les Communes de la Communauté de Communes au titre de l'égalité des droits d'accès au service public de l'eau pour tous les citoyens.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des évolutions de ce dossier.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Le Bourg, Les Planches et Le Verdier

Les services de l'Etat mettent la Commune en demeure de réduire les venues d'eaux parasites dans le réseau d'égout au plus vite.

Ces eaux claires non prévues pour être déversées dans le réseau d'assainissement perturbent le fonctionnement de la Station.

Aussi, dans un premier temps, je demande à tous les habitants de maisons raccordées au réseau de s'assurer qu'ils ne rejettent pas d'eaux pluviales dans celui-ci.

Si c'est votre cas, la Commune reste à votre disposition pour vous aider à trouver une solution.

Faute de diminution de la quantité de ces eaux claires qui arrivent à la station, nous devons faire rechercher l'origine de ces venues par un prestataire privé.

Je vous rappelle **qu'il est interdit de rejeter des eaux pluviales dans un réseau d'assainissement séparatif.**

Je vous remercie par avance de votre bonne volonté pour détecter les anomalies et essayer d'y remédier.

LIGNES ELECTRIQUES

Granges – Mathuy – La Fayette

Cette ligne moyenne tension sera prochainement enfouie.

La Commune œuvrait depuis plusieurs années à la réalisation de ces travaux.

En effet, à chaque évènement climatique important, cette section de réseau était endommagée par les arbres situés à proximité, provoquant ainsi des coupures de courant.

Grandrif – Eglisolles

Fin **2023** ou courant **2024**, cette ligne moyenne tension doit être enterrée également, à l'initiative d'**ENEDIS** dans le cadre du programme pluriannuel d'enfouissement du réseau électrique.

Elle sera principalement enfouie en bordure des routes départementales, sauf pour la section « **Les Planches - Le Cheix** » où elle le sera en terrains privés.

Les conventions de passage sont en cours de signature.

Le transformateur situé devant la maison « **BABA** » sera enlevé et remplacé par un autre plus important.

COMMEMORATION 11/11/2022



La commémoration se déroulera cette année le **19/11/2022**.

Ce sera le centième anniversaire de l'inauguration du Monument aux Morts.

Pour cette occasion, la cérémonie sera un peu plus étoffée que les années précédentes avec la présence de l'harmonie de **ST-ETIENNE** et de personnalités politiques locales ainsi que de représentants des Anciens

Combattants.

Une exposition sera également réalisée à cette occasion pour présenter la vie et le parcours militaire des soldats de la Commune morts pour la France.

Pour préparer cet événement, le monument a été rénové.

Loïc **SEPTIER** a remis en état le socle de l'Edifice pendant ses congés et les employés municipaux ont repeint les grilles et obus.

Nous vous attendons nombreux pour participer à cet événement.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la Commune est opérationnel.

Pour y accéder, il suffit de taper dans un moteur de recherche « **eglisolles.fr** ».

Nous remercions vivement Alain **GAY** pour l'élaboration et l'animation de ce projet.

PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

Christine **BATISSON** est chargée de gérer la page Facebook de la municipalité d'Eglisolles.

LA CROIX ROUGE



Samedi **24 juillet 2021** inauguration de la croix rouge mise en place sur le grand chemin entre **les Fayolles** et **Molhac**, en présence du Conseil Municipal et des Employés Communaux.

Cet élément de patrimoine communal disparu il y a une cinquantaine d'année a

été remplacé par une nouvelle croix en bois rouge.

C'est Marinette **FERRY** de **la Fayette** qui nous a indiqué l'emplacement ; elle se souvenait l'avoir vue quand elle était enfant, lorsqu'on conduisait les vaches en champs.

Cette croix avait été érigée en mémoire d'un homme tué à cet endroit ; plusieurs hypothèses existent sur ce crime.

Le lieu a conservé le patronyme de « **la Croix Rouge** ».

C'est Daniel **VIALARD** qui a construit l'ouvrage.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

CHORALE EN CAD' ANCE

Si vous avez envie de chanter en chœur, rejoignez En Cad'Ance, quel que soit votre âge. Pas besoin de connaître le solfège.

Nous chantons à 2,3 ou 4 voix, notre **répertoire** est très varié, du classique au gospel, de Brassens à Pierre Perret ou Michèle Bernard, et de la Renaissance au 21^e siècle.

Nous donnons 3 ou 4 **concerts** par an, ou des rencontres inter-chorales.

Répétitions chaque mardi de 20h à 22h ou 19h30 à 21h30, sauf vacances scolaires, à la **salle des fêtes d'Eglisolles**.

Plus de renseignements auprès des **deux cheffes de chœur**

Marie-Paule **Perrinel** – Saint-Anthème - 0473958653

Marie-Hélène **Brizet** – Viverols - 0645384060

Et auprès de la **responsable communication**

Marie-France **Pabiou** – Eglisolles – 0473958117



LES JOYEUX BOUGNATS

Après deux ans d'incertitude à cause du covid, la fête patronale des 14 et 15 août s'est déroulée cette année dans des conditions normales. Seul petit bémol, le 14, la brocante et le concours de pétanque ont été fortement perturbés par la pluie. Heureusement, en fin d'après-midi le beau temps est revenu et nous avons pu accueillir 450 personnes pour les moules frites. C'est Vincent qui a animé cette soirée. Pour le 15, après l'apéritif offert par les bougnats et l'après-midi jeux, la potée a réuni 150 personnes. C'est Jérôme Arnaud qui a animé le bal musette. Hélas, un arrêté préfectoral a interdit le feu d'artifice en raison de la sécheresse.

Pour la nouvelle équipe des bougnats, le bilan est positif grâce aux bénévoles qui ont répondu présents et permis la bonne organisation de cette manifestation ; qu'ils en soient remerciés.

Je profite de cette tribune pour renouveler notre appel à de nouveaux bénévoles. Alors, n'hésitez plus, rejoignez-nous pour faire vivre de belle manière notre commune d'Eglisolles. Le programme des manifestations 2023 est en cours de préparation et devrait voir de nouvelles manifestations.

Robert **BICHELONNE**

CLUB DES LOISIRS D'EGLISOLLES

Comme chaque année, le club des loisirs d'Eglisolles vous accueille le premier et le troisième mercredi de chaque mois à partir du mois de septembre et jusqu'au mois de mai. Vous pouvez venir nous rejoindre à partir de 14 heures à la salle du rez de chaussée de la mairie ; Divers jeux vous seront proposés.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre. Nous dégusterons :

- Buche de Noël le 21 décembre 2022.
- Galette des rois le 18 janvier 2022 (date de l'assemblée générale).
- Bugnes le 15 février 2023.
- Choucroute le 15 mars 2023.
- Repas de clôture le 17 mai 2023.

Monique **TIXIER**

UN PEU D'HISTOIRE

PAUL ALPHONSE CHOMETTE MORT POUR LA FRANCE



CHOMETTE Paul Alphonse

« Mort pour la France »

ETAT CIVIL : né le 20 octobre 1894 au village de La Fayette, commune d'EGLISOLLES, fils de feu André (décédé en 1913) et de BARGEON Marie Delphine décédée en 1936

SIGNALEMENT : cheveux noirs, yeux marrons, visage allongé, front haut, nez cave, sourcils réunis
taille : 1,68m, degré d'instruction 3.

CONSEIL de REVISION : subdivision de recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1914, matricule N°1370, inscrit sous le N°14 de la liste cantonale de VIVEROLS. Classé dans la cinquième partie de la liste en 1914 (faiblesse) et dans la 1ère partie de la liste par le conseil de révision de Clermont-Ferrand le 14 octobre 1914.

GRADE - UNITE - CASERNEMENT : soldat de 2ème classe, cinquième compagnie au 122ème Régiment d'Infanterie, casernement à RODEZ. (Aveyron)

DETAIL des SERVICES et MUTATIONS : Incorporé à compter du 16 décembre 1914, arrivé au corps le 18 du dit.

Tué à l'ennemi aux tranchées de Beauséjour en Champagne (Marne) le 1er juin 1915 à 22H 30. par l'explosion d'une mine allemande.

DATE - LIEU - CIRCONSTANCE- INHUMATION SEPULTURE :

Décédé le 1er juin 1915 aux tranchées de Beauséjour à l'âge de 21 ans.

Inhumation : corps enseveli, jamais identifié.

BLESSURES- ACTIONS d'ECLATS - DECORATION :

Médaille militaire à titre posthume : croix de guerre avec étoile de bronze : "brave soldat tombé glorieusement pour la France le 1er juin 1915 à Beauséjour.

NOTE FAMILIALE : natif du village de La Fayette il est le cadet d'une fratrie de cinq enfants. Neveu d'Eugène VIALARD charron à EGLISOLLES il avait appris son métier chez ce dernier. Puis il ira rejoindre son frère à LYON lui-même charron qui développera dans cette ville une carrosserie industrielle. Il sera alors sociétaire de "l'UNION COMPAGNONIQUE des travailleurs de France". Dans un premier temps "ajourné" il partira rejoindre son unité le 122ème R.I. à Rodez le 16 décembre 1914. Après une formation militaire il sera envoyé sur le front. Arrivé dans la nuit du 4 au 5 mai 1915 à la gare de débarquement il rejoindra la ligne de front. Son vécu des tranchées sera bref, trois semaines en auront raison pour finir enterré par l'explosion d'une mine allemande le 1er juin 1915.



Famille CHOMETTE de La Fayette (Alphonse au premier rang entre son père et sa mère)



Maison familiale au village de La Fayette

L'arrivée de Paul Alphonse CHOMETTE au front en date du 7 mai 1915 : ce qu'il découvre.

le 7 mai 1915

Chère mère, chère sœur

*On vient à l'instant de nous affecter dans une compagnie ; voici donc ma nouvelle adresse
122^o d'Infanterie _5ème compagnie secteur postal n°139.*

*Comme vous le savez je suis parti à Rodez le 2 mai à 9 heures du matin pour arriver dans
la nuit du 4 au 5 à la gare de débarquement. Nous avons encore fait 3 heures de marche pour
arriver au camp.*

*Celui-ci se trouve beaucoup en arrière de la ligne de feu ; et ça ressemble beaucoup à
l'exposition de Lyon. On logent sous des baraques en planches, c'est vrai que ça y pleut comme
dehors, mais dans la journée on est toujours à l'ombre, tout le long de la journée les avions
surveillent le terrain, et c'est même amusant quand les canons y tirent dessus.*

*Il y a aussi des ballons captifs, ceux-ci ne bougent pas et sont beaucoup en arrière des
lignes, leur hauteur permet de voir l'ennemi.*

Nous sommes ravitaillés la nuit et toute la nuit c'est un roulement de voitures.

Je ne peux assurément pas vous dire où je suis, mais l'endroit est complètement calme.

*Bien avant d'arriver le long de la voie du chemin de fer, on voyait des maisons détruites
et les tombes y étaient pas rares. C'est là que les Allemands avaient du faire demi-tour à la
bataille de la Marne.*

*Je ne suis pas été encore dans les tranchées car mon bataillon n'est pas encore venu au
repos, mais ce n'est pas si terrible comme vous le pensait. J'ai eu de la chance de tomber dans
la même compagnie que mes trois camarades de Saillant, s'ils arrivent quelque chose de fâcheux
nous nous sommes promis d'écrire aux parents réciproquement.*

*Hier, j'écrivais à Virginie, que quand je saurais mon adresse, elle m'enverrait du camphre
et de l'alcool de menthe.*

Donnez moi de suite des nouvelles d'Hyppolite et de Johannes."

Alphonse

Les trois camarades dont parle Paul Alphonse CHOMETTE natifs de Saillant l'ont accompagné dans la mort le même jour suite à la même explosion de mine.

Il s'agit de : CHOUVELON Benoît Boulanger au bourg

CHAPOT Marius à Merlonne

CHAMBAT Marius à La Folléas

Correspondance adressée à Mademoiselle Virginie CHOMETTE à La Fayette EGLISOLLES

Le 22 mai 1915

Chère sœur,

Hier j'ai reçu une lettre de ma mère du 17, c'est la première que je reçois. J'ai aussi reçu un paquet qui m'a bien fait plaisir, rien n'était détérioré et le petit saucisson qu'il y avait m'a fait bien plaisir. Au repos on est pas mal nourri puis on mange chaud mais en première ligne ce n'est pas pareil, aussi est-on content d'avoir quelque chose à manger dans sa musette. j'ai fait 8 jours de première ligne et j'ai bien tombé pour vous dire un peu ce qui se passait. Les boches ont fait sauter notre tranchée et nous ont arrosés de bombes de moins de 100 Kg. J'en suis était quitte pour avoir reçu quelques cailloux qui m'ont endormi le coté une journée. Mon commandant et mon lieutenant ont été blessés. Nous avons eu une vingtaine de morts dans la compagnie que veux-tu c'est l'affaire des fantassins, nous avons davantage à souffrir que les artilleurs mais cela n'arrive pas toutes les fois. Dans ta réponse donne moi des nouvelles du pays, ton frère qui t'embrasse.

Alphonse

Le bonjour à toute la famille. J'ai reçu des nouvelles de Joannès il va toujours bien. Tu me donneras aussi des nouvelles de Jean et de Auguste Equy."